



DÉCISION N° 06/2024

Demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour l'acquisition et l'installation de 3 panneaux électroniques d'informations

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégation consentie au Maire par le conseil municipal,

Vu l'offre de la société ORIGINAL TECH France à VOURLES (69) pour l'acquisition et l'installation de 3 panneaux électroniques d'informations d'un montant de 45 240 € HT,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024 de la commune au compte 2158/922,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Var pour l'acquisition et l'installation de 3 panneaux électroniques d'informations Polychrome Vidéo pour un montant de 45 240 € HT, conformément au bordereau de prix de ORIGINAL TECH France à VOURLES (69) :

- 1 panneau simple
- 2 panneaux double face

Article 2 : la demande de subvention s'élève à 36 192 €, soit 80 % du montant du projet.

Article 3 : la secrétaire générale et le comptable public sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 30 avril 2024

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le **30 AVR. 2024**
- la publication le **30 AVR. 2024**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.